

2C IMMO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capital de 2.000,00 Euros

Siège social : 110 BOULEVARD DE COURCELLES - 75017 PARIS 17

PARIS RCS 849 430 616

(ci-après «la Société»)

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
EN DATE DU 24 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le 24 mars,

Je soussignée, Madame Catherine CALLEDE, agissant en qualité de **Président**, (ci-après le «**Président**») de la Société **2C IMMO**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 2.000,00 Euros, dont le siège social est situé 110 BOULEVARD DE COURCELLES - 75017 PARIS 17, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 849 430 616 RCS PARIS, (ci-après la «**Société**»),

a pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

Le Président,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée par le Président.

DEUXIÈME DÉCISION

Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

Le Président **décide**,

- de transférer le siège social de la Société du 110 BOULEVARD DE COURCELLES - 75017 PARIS 17 au 11 rue de Vaugirard - 75006 Paris,
- en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• Article 4 : **SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la Société est situé : 11 rue de Vaugirard - 75006 Paris.

Il peut être transféré en tous lieux, en France, par simple décision du Président (auquel cas le Président est habilité à modifier les Statuts en conséquence), ou de l'Associé Unique.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 24/03/2026.

Cette décision est adoptée par le Président.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

Le président confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par le Président.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le Président

Madame Catherine CALLEDE

